

Ça bouge !

■ GARAGE PEUGEOT

Texte à venir

CFA Gastronomie : un espace de pédagogie innovant

Dans le cadre d'un appel à projet, lancé par la Métropole de Lyon pour la réhabilitation du château du Domaine de Lacroix-Laval, une association composée de professionnels de l'hôtellerie-restauration a imaginé le projet d'un Centre de formation et d'apprentis consacré à la gastronomie, dans l'esprit de l'institut Paul Bocuse d'Écully.

Dès janvier 2022, ce projet permettra de recevoir 400 jeunes par an qui seront formés aux métiers de la cuisine et du service, et auront ainsi l'opportunité d'intégrer les restaurants gastronomiques et traditionnels français. Un cercle de soutien (Christian Têtedoie, Jérémy Galvan, Association des Maîtres Cuisiniers de France, Toques Blanches Lyonnaises, etc.) a été créé pour assurer la restauration du Château de Lacroix-Laval pour les 30 prochaines années et faire de ce patrimoine culturel un lieu de pédagogie innovant. Le château restera dans le patrimoine de la collectivité Métropole de Lyon, qui le met à disposition du projet via un bail emphytéotique.

Objectifs

- Valoriser le patrimoine architectural métropolitain
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du pôle gastronomie lyonnais
- Offrir aux jeunes un parcours d'excellence gratuit dans le cadre de l'apprentissage.

[+ cfa-gastronomie.com](https://cfa-gastronomie.com)

Réunion de présentation du projet en présence de Christian Têtedoie, de Corentin Rémond (Directeur du CFA) et des maires de Marcy-L'Étoile, La Tour de Salvagny et Charbonnières-les-Bains.



Bienvenue à...

■ MADÉCO, CONSEILS EN DÉCORATION

Marie-Claude Saez, artiste peintre, propose de visualiser vos projets de décoration à l'aide de photos en 3D. Agencement, ambiance, coloris, peinture ou papier peint... Madéco vous permet de mieux vous projeter et de conforter vos choix.

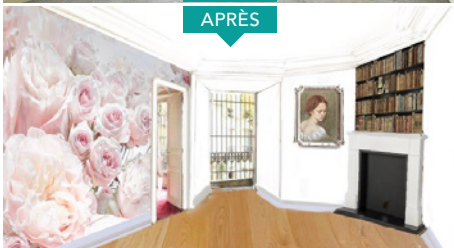
06 09 72 03 12

mamuecoca@icloud.com



AVANT

APRÈS



Election syndicale TPE 2021

Du 22 mars au 6 avril 2021, près de 5 millions de personnes sont appelées à voter pour désigner leurs représentants dans le cadre de l'élection syndicale des salariés des Très Petites Entreprises (TPE = moins de 11 salariés) et des employés à domicile.

Cette élection permet de déterminer la représentativité des organisations syndicales, leur capacité à négocier et à conclure des accords de branches ou interprofessionnels, mais aussi à désigner des conseillers prud'homaux et des représentants aux Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

[+ election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

